

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Emmanuel Macron*

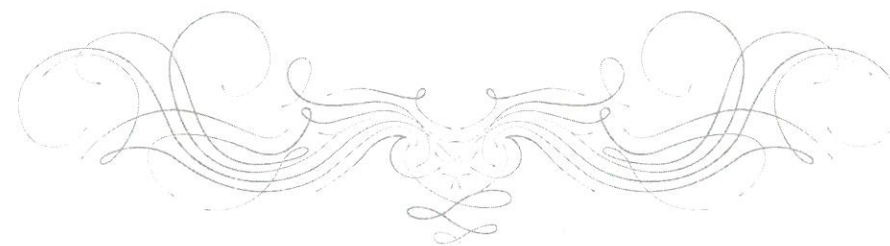
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique

et *Martine Pinville*

Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat,  
de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire

*décernent le label*

« *Entreprise du Patrimoine Vivant* » à  
**PARQUETERIE BEAU SOLEIL**



*Liberté, Égalité, Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Le 14/10/2015*

*Macron*  
Emmanuel Macron  
Ministre de l'Économie, de l'Industrie  
et du Numérique



Martine Pinville  
Secrétaire d'État chargée du Commerce,  
de l'Artisanat, de la Consommation  
et de l'Économie sociale et solidaire

Le label « Entreprise du Patrimoine Vivant » a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises détenant « un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et circonscrit à un territoire ».